



DEMANDE D'INFORMATIONS MEDICALES ME CONCERNANT

HOPITAL HENRI MONDOR
Bureau des Relations avec les Usagers
51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94010 Créteil cédex

Je demande à prendre connaissance d'informations contenues dans mon dossier médical

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Nom de jeune fille : _____

Adresse : _____

CP Ville : _____ ☎ (dans la journée) : _____

Je demande la communication des informations suivantes : (merci de préciser) :

- Compte-rendu d'hospitalisation ou compte-rendu opératoire (gratuit)
- Les éléments synthétiques du dossier médical (comptes-rendus des principaux examens pratiqués, comptes-rendus d'hospitalisations, opératoires, de consultation, etc.) (gratuit)
- L'intégralité du dossier médical* (avec les radiographies**)
- Autre : _____

Je souhaite en prendre connaissance selon les modalités suivantes : (merci de préciser)

- Par expédition des documents demandés (en recommandé avec AR) à mon domicile
- Au cours d'un rendez-vous dans le service concerné en présence d'un médecin qui me remettra une copie des éléments d'information demandés
- Par transmission au Dr : _____ Numéro ADELI : _____

Adresse : _____

Remis sur place le : _____ par : _____ qualité : _____

* cf verso, chapitre « ... le coût facturé à l'utilisateur »

** une attestation de remise des radios vous sera adressée

**Conformément à la réglementation, je joins à cette demande la copie de ma carte d'identité
(ou de mon passeport)**

Date et signature du demandeur

Informations à l'attention des Usagers

Les usagers ont accès aux informations médicales contenues dans leur dossier :

- soit par consultation de leur dossier dans un service clinique, en présence d'un médecin. L'utilisateur qui en fait la demande doit indiquer un numéro de téléphone où il peut être joint dans la journée afin qu'un rendez-vous soit organisé par le secrétariat médical du service. L'utilisateur peut à cette occasion se faire remettre copies de documents
- soit en se faisant adresser copie de certains éléments ou de la totalité de leur dossier par courrier
- soit en se faisant adresser copie de certains éléments ou de la totalité de leur dossier à un médecin de leur choix.

...Les délais de réponse prévus par la réglementation sont les suivants :

Si le dossier remonte à moins de 5 ans, le délai de communication est de 8 jours. S'il remonte à plus de cinq ans, ce délai est de deux mois. Il peut arriver, si le dossier remonte à plus de 20 ans, que les informations n'aient pas été conservées. Dans ce cas, les usagers en sont informés par courrier, par la Direction des Affaires Juridiques.

...Le coût facturé à l'utilisateur pour la communication de son dossier médical

Les copies et l'envoi de documents nécessaires à la continuité des soins, en ville ou dans un autre établissement de santé sont gratuits. La délivrance de comptes-rendus d'hospitalisations, opératoires, de consultations ou de certificats médicaux est gratuite.

En revanche, l'envoi de l'ensemble des pièces contenues dans un dossier médical est payant. Chaque copie est facturée 0,18 € hors taxes. Les frais d'envoi du dossier sont facturés au prix coûtant de l'expédition en recommandé avec accusé de réception.